

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4419 - Mercredi 7 mars 2018 - Prix : 10 DA

Disparu depuis samedi près de Tazmalt

Le petit Sofiane retrouvé sain et sauf

Page 24

Alerte à l'épidémie dans le Sud du pays

Le département de la Santé ouvre une enquête sur la rougeole

Page 2

Les agendas différents de la Fed et de Wall Street

Par Mohamed Habili

Lors de ses deux auditions après son entrée en fonction comme président de la Fed, devant le Sénat et la Chambre des représentants, Jerome Powell a nié que l'économie américaine soit déjà entrée dans une phase de surchauffe et de son corollaire, l'inflation. En fait, il s'est soigneusement gardé à ces deux occasions, qui d'une certaine façon, il est vrai, n'en faisaient qu'une, de rien dire qui soit particulièrement précis, ni pour se féliciter de la bonne tenue de l'économie américaine, rompant en cela avec son prédécesseur, Janet Yellen, ni pour souligner ce qui n'allait pas en elle et devrait donc être corrigé. Cependant il a clairement laissé entendre que sous sa direction la Fed ferait ce qu'elle avait dit de faire, et même davantage si cela s'avérait nécessaire. Il n'en fallut pas plus pour que Wall Street réagisse en catastrophe, soit parce que les investisseurs-spéculateurs ont eu réellement peur, et se sont mis à vendre pour une partie d'entre eux, soit qu'ils ont voulu faire peur à Jerome Powell, qui leur paraissait homme à faire dans l'excès, en sur-réagissant eux-mêmes à ses menaces sous-jacentes. Ces dernières pourtant ne sont pas de son fait, puisqu'elles étaient prévues par la Fed avant même qu'il soit désigné pour remplacer Janet Yellen : les trois hausses du taux de référence au cours de cette année, s'ajoutant aux trois hausses de l'année dernière.

Suite en page 3

Près de 3 000 Algériens ont péri derrière leur volant en 2017

Hécatombe routière, ce mal persistant



Les chiffres sont toujours aussi choquants, le phénomène des accidents de la route fait des ravages. En 2017, dans 10 505 accidents, près de 3 000 personnes ont péri derrière leur volant et 180 175 ont été blessées, indique un bilan présenté par le directeur des unités constituées au Commandement de la Gendarmerie nationale, le colonel Mohamed Triki. [Lire page 2](#)

Décès du jeune Algérien en décembre dernier en Espagne

Le MAE accuse le député Belmeddah de «travestir la réalité de la situation»

Page 3

Théâtre

La ville des Issers se souvient de Abdelkader Alloula

Page 13

Près de 3 000 Algériens ont péri derrière leur volant en 2017

Hécatombe routière, ce mal persistant

■ Les chiffres sont toujours aussi choquants, le phénomène des accidents de la route fait des ravages. en 2017, dans 10 505 accidents, près de 3 000 personnes ont péri derrière leur volant et 18 0175 ont été blessées, indique un bilan présenté par le directeur des unités constituées au Commandement de la Gendarmerie nationale, le colonel Mohamed Triki.

Par Thinhinene Khouchi

Les accidents de la route, une triste réalité qui fait chaque jour des centaines de morts dans le monde. En Algérie, le niveau de

Oran /Après la levée des scellés Réouverture des sièges de l'AFEPEC et FARD

L'ASSOCIATION féminine pour l'émancipation de la personne et l'exercice de la citoyenneté (Afepec) et Femmes algériennes revendiquant leurs droits (Fard), basées à Oran, ont rouvert leurs sièges, hier, après la levée des scellés apposés sur les portes des locaux, sur décision du wali d'Oran. Les éléments de la 8^e sûreté urbaine ont procédé, dans la matinée, à la levée de ces scellés en application d'une décision signée par le wali d'Oran, en date du 5 mars courant. Le document remis aux deux associations stipule dans son article 1, «la levée provisoire de la procédure de fermeture des locaux de ces associations jusqu'à la mise en conformité de leur situation juridique». Mardi dernier, les responsables des deux associations avaient constaté que des scellés avaient été apposés sur les portes de leurs locaux, bloquant l'accès aux lieux. La décision a été prise le 19 février dernier par la wilaya d'Oran pour non-conformité de ces associations aux dispositions de la loi n° 12-06 relative aux associations. Cette fermeture demeure en vigueur jusqu'à la régularisation du statut juridique des deux associations, a-t-on ajouté. Selon l'Afepec, la demande de renouvellement de l'agrément a été introduite auprès des services concernés en février 2012, sans trouver de réponse auprès des services de la wilaya. Le mouvement associatif local avait dénoncé cette mesure administrative. Dimanche, le Conseil national des droits de l'Homme (Cndh) a estimé que la décision de fermeture des locaux des deux associations était «une mesure restrictive des activités associées à la vie associative». Le Conseil avait exhorté, dans un communiqué, les autorités publiques à revoir cette mesure administrative qui restreint les activités associées à la vie associative consacrées par la Constitution, rappelle-t-on.

M. H.



mortalité routière est le plus élevé au monde. En 2017 encore, le bilan de la Gendarmerie nationale clignote au rouge malgré avoir baissé par rapport à l'année 2016. En effet, selon le directeur des unités constituées au Commandement de la Gendarmerie nationale, le colonel Mohamed Triki, «les accidents enregistrés en 2017 avaient atteint 10 505, faisant 2 913 morts et 18 175 blessés, soulignant que le nombre de morts a reculé de 11,89% par rapport à l'année précédente, tandis que le nombre de blessés a baissé de 29,29%». Le nombre d'accidents a connu une baisse de 27,21% en 2017 par rapport à 2016, grâce au «déploiement intensif des unités de la Gendarmerie nationale au niveau des routes et le renforcement de

ses outils techniques comme les radars et les véhicules banalisés pour faire face à l'excès de vitesse», a-t-il noté, lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation du bilan des accidents de la route et les actions de sécurité routière, ajoutant que l'objectif du Commandement de la Gendarmerie nationale était d'atteindre une baisse de 30% en termes de taux du nombre d'accidents. Le parc national de véhicules compte, selon les dernières statistiques, près de 8 900 000 véhicules, a-t-il précisé, soulignant que le facteur humain était à l'origine de 92,95% des accidents à cause de l'excès de vitesse et des dépassements dangereux. Alger arrive en tête de liste avec 759 accidents, suivi de Blida et Ain Defla avec 475 accidents. La

wilaya de M'sila occupe, pour sa part, la première place en termes de nombre de décès avec 141 cas, suivie de Sétif avec 103 cas et Batna avec 99 cas. La même source a ajouté que l'autoroute Est-Ouest a enregistré 709 accidents, et 559 autres au niveau de la Route nationale n° 1. Plus de 32% des accidents ont été enregistrés entre les mois de juillet et août, soit durant la saison estivale. S'agissant de la répartition des accidents selon les tranches d'âge des conducteurs, le même responsable a fait savoir que 62,71% des accidents ont été causés par les conducteurs âgés de moins de 40 ans et 17% par la tranche d'âge située entre 25 et 29 ans, relevant que 98% des conducteurs impliqués dans ces accidents étaient de sexe masculin. Les titulaires de permis de

conduire de moins de deux ans sont à l'origine de 42,11% des accidents, selon les chiffres de la Gendarmerie nationale, qui précise que 10 470 conducteurs détenaient ce permis. Dans le même contexte, le directeur des unités constituées de la Gendarmerie nationale a indiqué que le taux de règlement des contraventions dressées s'était élevé à 85,72%, soit 339 milliards de centimes réglés au profit du Trésor, faisant état du retrait de 1 600 000 permis de conduire en 2017, dont la majorité suite à des excès de vitesse. Le site www.tariki.dz a enregistré, depuis son lancement le 19 juillet 2016, quelque 13 millions de visiteurs et 87 demandes de renseignements, en sus de 100 000 téléchargements de l'application y afférente, a conclu le même responsable.

Bilan du 25 février au 3 mars selon la Protection civile

Trente-quatre personnes ont trouvé la mort et 985 autres ont été blessées dans 880 accidents de la circulation survenus du 25 février au 3 mars, dans plusieurs wilayas du pays, indiquent hier les services de la Protection civile dans un communiqué. La wilaya de Constantine déplore le bilan le plus lourd avec le décès de 8 personnes, alors que 35 autres ont été blessées, suite à 28 accidents de la route. Durant la même période, les unités d'intervention de la Protection civile ont effectué 4 508 opérations d'assistance aux personnes en danger et opérations diverses et sont intervenues pour l'extinction de 538 incendies urbains, industriels et autres.

T. K.

Alerte à l'épidémie dans le sud du pays

Le département de la santé ouvre une enquête sur la rougeole

La rougeole gagne du terrain dans le sud du pays. Cinq décès, dont trois nourrissons, ont été enregistrés dans les wilayas d'El Oued et Ouargla. Suite à l'alerte donnée dans ces régions, le département de la santé ouvre des enquêtes pour déterminer les causes des cas épidémiologiques. Dans une déclaration à la presse, en marge de sa visite d'inspection dans la wilaya de Tiaret, le ministre de la Santé, Mokhtar Hasbellaoui, a souligné que 600 cas de rougeole ont été enregistrés dans les wilayas d'El Oued et de Ouargla, causant des cas de décès d'enfants et d'adultes. Pour mieux cerner le problème, le ministère de la Santé a ouvert des enquêtes pour déterminer les causes de propagation de cette épidémie dans ces deux wilayas, signalant un taux de vaccination contre la rougeole «très

bas» enregistré ces dernières années et ce, en dépit de la disponibilité du vaccin en Algérie répondant aux normes internationales. «Le refus de vaccination serait à l'origine de la situation épidémiologique enregistrée dans les deux wilayas», a-t-il estimé. «Le plus grand nombre de cas de rougeole a été enregistré dans la wilaya d'El Oued, où trois nourrissons et un quinquagénaire sont décédés contre une personne âgée de 26 ans décédée à Ouargla», a déclaré auparavant le directeur de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Djamel Fourar. 80% des cas de rougeole ont été enregistrés chez les enfants de moins de 5 ans, d'après un bilan de la Direction locale de la santé et de la population (DSP). «Ces cas de rougeole

sont dus à la réticence des parents de faire vacciner leurs enfants», a expliqué Djamel Fourar, ajoutant que 43 000 enfants âgés entre 6 et 14 ans ont été vaccinés à Ouargla contre 39 000 à El Oued. Pour prévenir contre cette épidémiologie, le même responsable appelle les citoyens à se rapprocher des établissements de santé publique de proximité (EPSP) pour faire vacciner leurs enfants. Selon lui, l'état d'alerte est déclenché par les autorités publiques dans le cas où cinq cas sont enregistrés dans une région. Sur un autre volet, le ministre de la Santé, Mokhtar Hasbellaoui, a assuré que le problème de logement pour les spécialistes qui exercent loin de leur wilaya sera résolu et que le système sanitaire sera réorganisé et développé pour impulser plus d'efficacité et de performance aux

structures et aux prestations sanitaires avec l'exploitation des équipements fournis par l'Etat et des ressources humaines, notamment dans les domaines des analyses et de la radiologie. Le ministre a affirmé, lors de sa rencontre avec les personnels de la santé de la wilaya de Tiaret à l'Institut national de formation paramédicale, que le projet de l'hôpital universitaire de Tiaret sera réalisé, expliquant qu'il faut du temps pour former la ressource humaine spécialisée et convaincre les spécialistes et universitaires à exercer dans la wilaya pour concrétiser ce projet. Mokhtar Hasbellaoui a aussi abordé la levée du gel sur plusieurs projets du secteur de la santé dans la wilaya de Tiaret dont ceux du centre de traitement des brûlés et du Centre anti cancer (CAC).

Louiza Ait Ramdane

Education nationale

Accord sur une séance ouverte entre ministère et Cnapeste

■ La ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit et le Cnapeste ont convenu, lors de la réunion qui s'est tenue dans la nuit de dimanche à lundi, de maintenir la séance ouverte jusqu'à la signature du PV final, a indiqué un communiqué du ministère.

Par Meriem Benchaouia

Lors de cette rencontre, il a été procédé à l'examen des préoccupations socioprofessionnelles et le contenu des PV introduits dans l'avis de grève», précise le communiqué. La ministre de l'Education nationale a prononcé une allocution dans laquelle elle «a évalué les répercussions de la grève illimitée sur la famille de l'éducation tout en réaffirmant la politique du ministère dans ses relations avec le partenaire social, basées sur le dialogue et la concertation», avant d'ouvrir le débat concernant les différents points soulevés par les membres du syndicat et les cadres du ministère, indique-t-on de même source. A l'issue d'un débat marqué par un «dialogue sincère entre les deux parties». «Les représentants du ministère ont répondu à tous les points soulevés lors du débat et ceux mentionnés dans l'avis de grève illimitée, lesquels ont été formulés dans un PV commun en attendant son officialisation au cours de la prochaine rencontre», ajoute le communiqué. Selon la même source, «un seul point reste en suspens. Il s'agit de la réintégration des enseignants radiés et ayant reçu des décisions de révocation visées par les services de contrôle financier», a précisé le communiqué,



ajoutant que «le ministère a fait savoir que toutes les facilitations ont été accordées à ces enseignants à condition de déposer les recours individuels, conformément à la loi, en donnant des instructions pour leur réintégration immédiate». A ce jour, «199 enseignants radiés sur un total de 580 ont été réintégrés après avoir déposé des recours individuels», a souligné le communiqué qui a noté que «le recours est une procédure légale néces-

saire pour le règlement administratif de cette situation». Le «reste des enseignants concernés par la radiation administrative et dont les décisions de révocation n'ont pas été visées par les services de contrôle financier, ont tous rejoint leurs postes», conclut le communiqué. De son côté, le coordonnateur national du Cnapeste, Salim Oualha, a indiqué que les deux parties sont parvenues à un «accord sur la revendication du syndicat rela-

ve à la constitution d'une commission commune pour trouver les modalités de promotion aux grades nouvellement créés (enseignant principal et enseignant formateur)», ajoutant que cette commission achèvera ses travaux le 31 mars. M. Oualha a précisé que la commission œuvrera à définir les quotas de promotion aux grades nouvellement créés dans les trois cycles d'enseignement (primaire, moyen et secondaire), rappelant que le ministère avait annoncé qu'«un concours de promotion sera organisé au courant de l'année 2018». Le coordonnateur national du Cnapeste a indiqué que la réintégration des enseignants grévistes radiés est entre autres points restés en suspens, rappelant que le dialogue reste ouvert entre le ministère et le syndicat concernant ce point. La ministre avait souligné, à ce propos, que les enseignants radiés sont tenus de faire un recours individuel, alors que le syndicat demande leur réintégration directe sans passer par un recours. Le dialogue entre le ministère et le syndicat se poursuit autour des points en suspens, précise encore M. Oualha qui a fait savoir que le bureau national du syndicat se réunira prochainement et compte convoquer le Conseil national pour examiner les développements. **M. B.**

Décès du jeune Algérien en décembre dernier en Espagne

Le MAE accuse le député Belmeddah de «travestir la réalité de la situation»

L'accusant de «travestir la réalité de la situation» et s'interrogeant sur «le véritable objectif» de son action, hier, le département de Abdelkader Messahel a refroidi le député de la communauté nationale à l'étranger, Noureddine Belmeddah, après ses multiples sorties médiatiques rendant responsable la représentation diplomatique nationale en Espagne du décès d'un jeune compatriote en décembre dernier dans un centre de rétention administrative.

Ne ménageant mot, Abdelaziz Benali Cherif, porte-parole du ministère des Affaires étrangères, fustige le député Noureddine Belmeddah pour avoir été derrière la «campagne calomnieuse et injuste» contre les représentations diplomatiques de l'Algérie en Espagne, et ce, suite au décès d'un ressortissant algérien en décembre dernier dans un centre de rétention administrative. En ces termes, dans une déclaration à l'APS, Benali Cherif dira en effet que «M. Belmeddah a été à l'origine d'une campagne calomnieuse et injuste contre notre représentation diplomatique à Madrid et notre consulat à Alicante suite au décès, en date du 29 décembre 2017, dans un centre de rétention administrative à Archidona, du ressortissant

algérien Mohammed Bouderbala». Mieux. Acculant de plus belle le député de la communauté nationale à l'étranger, le porte-parole du MAE considérera que Noureddine Belmeddah «n'a pas attendu le résultat final de l'instruction judiciaire espagnole et encore moins les conclusions de la justice algérienne pour verser dans la surenchère et travestir la réalité de la situation, ignorant, du coup, tous les efforts déployés par notre appareil diplomatique pour la prise en charge de ce dossier». Un dossier pour lequel, poursuivra-t-il, «notre ambassade à Madrid, tout comme notre consulat à Alicante, se sont mobilisés depuis l'annonce de la mort de Mohammed Bouderbala en entreprenant toutes les démarches requises pour suivre d'une manière efficiente le dossier ouvert par les autorités espagnoles suite à ce drame». Et d'affirmer, à ce propos, que «le ministre des Affaires étrangères a, en personne, reçu en date du 3 janvier 2018, les membres de la famille de feu Mohammed Bouderbala» et que le chargé d'affaires de l'ambassade d'Espagne à Alger «a été reçu le même jour au ministère des Affaires étrangères». De plus, Benali Cherif appuyant son argumentaire révélera que la justice algérienne «s'est saisie du dossier

et la contre-autopsie pratiquée sur la dépouille a confirmé les conclusions de l'autopsie espagnole». Ainsi, enchaînera-t-il, «s'il est naturel qu'un représentant du peuple se préoccupe des problèmes auxquels ses mandants ou la communauté nationale se trouvent confrontés, il est incompréhensible que sa mission soit réduite, d'une part, à jeter l'anathème, à tort, sur les institutions de l'Etat et à parasiter, d'autre part, l'action qu'elles mènent pour défendre et préserver les droits des membres de la communauté nationale à l'étranger». Faisant que «la campagne orchestrée contre l'ambassade d'Algérie à Madrid à l'occasion de ce drame préside d'une approche aux antipodes des mesures prises par l'Etat pour lutter contre l'immigration clandestine», Benali Cherif rappellera qu'«il est, dans ce contexte, utile de préciser que l'acte de quitter le territoire national de manière illégale est répréhensible et puni par la loi». Ce qui fera dire au représentant du MAE que l'action du député Belmeddah «s'apparente donc à un activisme qui ne se fonde pas sur les dispositions de la loi, mais qui puise sa logique dans un populisme dangereux tant il peut être perçu par nos jeunes comme un encouragement à l'immigration clandestine». Chose qui l'amène-

ra à s'interroger sur «le véritable objectif qui motive la tendance de M. Belmeddah à rendre systématiquement destinataire la presse des requêtes et autres correspondances qu'il adresse aux institutions de l'Etat». Une action qui, ajoutera-t-il, «semble, à l'évidence, s'éloigner du seul intérêt des citoyens qu'il est censé défendre (...). En témoigne sa dernière sortie au sujet des prétendus obstacles bureaucratiques que notre ambassade à Madrid dresserait devant les ressortissants algériens désireux de convertir leurs permis de conduire». «Notre ambassade qui s'acquitte pleinement des missions qui lui sont dévolues, ne fait qu'observer la procédure prévue par l'accord qui nous lie à l'Espagne, s'agissant de la conversion de ce document», a conclu le porte-parole du ministère des Affaires étrangères. Ceci avant de souligner que «la presse nationale a rapporté à de nombreuses reprises les déclarations de M. Noureddine Belmeddah, député de la communauté nationale à l'étranger, de même qu'elle a repris la quintessence de certaines correspondances adressées par ce député à certaines institutions, concernant particulièrement des situations inhérentes à des citoyens algériens établis régulièrement en

LA QUESTION DU JOUR

Les agendas différents de la Fed et de Wall Street

Suite de la page une

En déclarant qu'il ferait plus si nécessaire, pour ne pas laisser les choses lui échapper, tout le monde a compris qu'il envisageait sérieusement de recourir à une quatrième hausse, dans le cas où malgré tout l'inflation serait au rendez-vous. On le voit donc, le tout nouveau patron de la Banque centrale américaine n'exclut pas la surchauffe, mais il ne la considère pas comme l'hypothèse la plus probable. Les trois hausses prévues ne l'avaient pas été en fonction d'elle, comme si elle était déjà apparue et qu'il faille l'étouffer dans l'œuf, mais en vue d'un tout autre objectif : mettre fin à la politique d'argent facile à l'œuvre depuis une décennie, la plus longue de l'histoire monétaire des Etats-Unis, et même du monde occidental, puisque la Banque centrale européenne et la Banque du Japon ne font pas autre chose. Que sortir de cette politique d'exception soit le but poursuivi par la Fed, on en a une bonne preuve dans le fait qu'elle a mis fin au financement non conventionnel, dit assouplissement quantitatif, et qu'elle s'apprête à revendre les actifs qu'une décennie durant elle avait achetés dans ce cadre. Son agenda est clair, et cela depuis quelque temps déjà : remplir son double mandat, stabilité des prix et plein emploi, avec le seul moyen conventionnel en sa possession : la manipulation des taux d'intérêt. A la hausse pour contrer la surchauffe et l'inflation, à la baisse pour stimuler l'économie quand elle est en récession. Il se trouve que cet agenda, des plus normaux et des plus sains pour une Banque centrale, n'est pas celui de Wall Street. Le sien, c'en est même tout le contraire : rester le plus longtemps possible sur une politique monétaire expansionniste, sur un argent bon marché, et adienne que pourra. Or Wall Street, c'est tout sauf le Main Street, la rue principale, puisque le total des Américains qui spéculent est une fort étroite minorité. La différence entre Janet Yellen et Jerome Powell, quand on y pense, n'est peut-être que dans la tonalité de leurs discours. Un mot par exemple pas d'employer pour calmer les prompts alarmes des spéculateurs, flexibilité, tout en faisant par ailleurs ce qu'elle estimait devoir faire, semble susceptible d'écorcher la bouche de son successeur, qui ne l'a toujours pas prononcé. Or les présidents de la Fed ne sont pas écoutés seulement dans ce qu'ils disent positivement, mais également dans ce qu'ils ne disent pas. **M. H.**

Espagne ou se trouvant dans ce pays de manière illégale».

Lynda Naili

Les organisations de travailleurs et d'employeurs appelées «à se conformer à la loi»

Le ministère du Travail décidé à mettre de l'ordre dans la représentativité syndicale

■ Le ministère invite toutes les organisations syndicales «à lui faire parvenir dans des délais qui ne sauraient excéder le 31 mars 2018», toutes les informations sur les éléments permettant d'apprécier leur représentativité.

Par Salem K.

Mourad Zemali,
ministre du Travail

Les organisations syndicales de travailleurs salariés et d'employeurs sont appelées à se conformer aux dispositions de la loi en communiquant à l'organisme employeur et à l'autorité administrative compétente, les éléments permettant d'apprécier leur représentativité, indique hier le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, dans un communiqué. Le ministère «rappelle aux organisations syndicales de travailleurs salariés et d'employeurs enregistrées, leur obligation de communiquer à l'organisme employeur et à l'autorité administrative compétente visée à l'article 10 de loi N° 90-14 du 2 juin 1990, modifiée et complétée, relative aux modalités, d'exercice du droit syndical, les éléments permettant d'apprécier leur représentativité, conformément aux dispositions des articles 34 à 37 bis de ladite loi», précise la même source. A ce titre, le ministère invite toutes les organisations syndicales «à lui faire parvenir dans des délais qui ne sauraient excéder le 31 mars 2018», toutes les informations sur les éléments permettant d'apprécier la représentativité de leur organisation syndicale,

en renseignant l'application informatique sous Excel à télécharger sur le site officiel du ministère : www.mtess.gov.dz. Par ailleurs, le ministère trans-

mettra par courrier un CD-ROM aux organisations syndicales de travailleurs et d'employeurs, à l'effet de renseigner cette application informatique. Les organi-

sations syndicales qui ne produisent pas les éléments d'appréciation de la représentativité dans les délais réglementaires, «peuvent être considérées non

représentatives, conformément aux dispositions de l'article 37 bis de la loi n° 90-14 sus visée», avertit le ministère.

S. K./APS



Ph/D. R.

Pack multi-play résidentiel

Internet et télévision : deux entreprises publiques vont produire pour ATS

Deux entreprises publiques vont produire le pack résidentiel multi-play, permettant la réception de l'Internet, la télévision et la téléphonie via satellite et qui sera proposé par Algérie Télécom Satellite (ATS), a indiqué, hier à Alger, le P-DG de cette entreprise, Mohamed Anouar Benabdellouahad, dans un entretien à l'APS. «Des discussions ont été engagées avec deux entreprises algériennes, à savoir ENIE (Entreprise nationale des industries électroniques) et INATEL (Industrie algérienne de la téléphonie) pour la fabrication du pack clé en main composé d'une antenne, d'un modem et d'un récepteur satellitaire», a indiqué M. Benabdellouahad. ATS prévoit, ainsi, la mise sur le marché d'un pack comprenant un démodulateur numérique avec les chaînes de télévision favorites des Algériens, de l'internet haut débit, de la téléphonie et de la VOD (vidéo à la demande). Ce projet phare vise la fourniture d'un service dédié aux particuliers via le satellite algérien de télécommunications lancé récemment, Alcomsat-1, a-t-il expliqué, ajoutant que l'acquisition d'un pack d'ATS permet au consommateur de n'avoir qu'une seule antenne avec une valeur ajoutée.

S'agissant de l'Internet, il a indiqué que «la capacité spatiale en bande KA en résidentiel peut assurer en moyenne 60 000 accès internet et concernera notamment les zones non ou mal desservies par les réseaux téléphoniques et internet terrestres». En cas d'une demande dépassant cette capacité, ATS prévoit de solliciter d'autres satellites pour satisfaire sa clientèle, en attendant le lancement par l'Algérie d'un second satellite de télécommunications algérien. Alcomsat-1 permet la diffusion de l'internet à très haut débit (20 Mb/s) sur la bande KA qui couvre l'ensemble du territoire algérien et d'arroser en moyen débit (2 Mb/s) les utilisateurs en Afrique du Nord via la bande Ku ainsi que d'autres pays africains. Pour ce qui est du prix de ce pack, il a fait savoir qu'«il coûtera beaucoup moins cher que s'il est importé», ajoutant que le lancement effectif de ce kit «se fera dès que le satellite Alcomsat-1 sera prêt». Pour rappel, le satellite Alcomsat-1, prévu d'être opérationnel six mois après son lancement le 10 décembre dernier, est dédié notamment aux télécommunications, la télédiffusion et l'internet. Il dispose de 33 transpondeurs dont 9 sont dédiés à la diffusion

de chaînes de télévision et de radios numériques. Interrogé sur une éventuelle demande des chaînes de télévision algériennes de droit étranger pour diffuser leurs programmes via Alcomsat-1, il a relevé l'existence d'un «vide juridique» en la matière. «Il y a un vide juridique. Il faut qu'il y ait des textes de loi pour régler ce problème. Actuellement, l'ensemble des chaînes privées algériennes diffusent depuis des satellites étrangers», a-t-il ajouté. Il a expliqué qu'ATS aspire, toutefois, à vendre de la capacité spatiale du satellite Alcomsat-1, qui est doté de 9 transpondeurs, qui doivent être utilisés à 100%. L'opérateur public ATS, une filiale du Groupe Télécom Algérie avec un capital social de 3,1 millions de DA, opère dans le domaine des télécommunications par satellite depuis 2006.

ATS, qui compte 395 employés dont une large part de cadres et d'ingénieurs hautement qualifiés dans le domaine des TIC, exploite deux licences en VSAT (Very Small Aperture Terminal, qui est un système de communication fournissant notamment de l'internet et de la visioconférence) et GMPCS (téléphonie par satellite) ainsi qu'une autorisation d'exploitation de

géolocalisation. Principal fournisseur de solutions VSAT en Algérie, ATS, qui a enregistré un chiffre d'affaires de 6 milliards de DA et un bénéfice net de plus d'un milliard de DA en 2017, dispose de plus de 4 000 stations satellitaires VSAT déployées sur le territoire national et à l'étranger auprès des représentations diplomatiques algériennes.

L'entreprise dispose aussi de 5 000 terminaux de téléphonie et 7 500 balises pour la géolocalisation de véhicules.

Le marché satellitaire algérien compte, outre ATS, plusieurs autres entreprises dont 2 activant en VSAT et 63 spécialisées dans la gestion des flottes (qui proposent diverses solutions de géolocalisation de véhicules), mais ATS se prévaut d'être le seul opérateur à posséder les moyens techniques d'offrir une triangulation du positionnement par satellite, mais aussi par le réseau GSM (téléphonie mobile). Le portefeuille clients de l'entreprise est composé principalement d'institutions, d'opérateurs de télécommunications, d'entreprises publiques et privées, de fournisseurs de services et d'établissements financiers. ATS répond localement aux besoins les plus spécifiques de ses clients avec

l'ouverture de nouvelles agences commerciales réparties dans plusieurs régions du pays au niveau d'Alger et Hassi Messaoud et prévoit d'ouvrir d'autres en 2018 à Illizi, Tamanrasset et Adrar. L'entreprise dispose aussi des points de présence technique à Tamanrasset, Béchar, Annaba, Constantine, Sétif, Oran et Ouargla et compte se redéployer au niveau d'illizi et Adrar. ATS, qui compte commercialiser ses solutions de géolocalisation notamment de gestion des flottes à l'étranger, a conclu des accords avec des opérateurs en Afrique. Au Mali, ATS va commencer la commercialisation réelle avec des opérateurs en vendant des capacités spatiales et offrant ses services dans la gestion des flottes.

ATS est partenaire d'INMARSAT (International maritime satellite organization) qui est une société spécialisée dans la téléphonie par satellite qui exploite 11 satellites, assurant les fonctions téléphonie, données, télex et télécopie par l'intermédiaire de 37 stations terrestres. Il y a actuellement des satellites de trois générations en opération : Inmarsat 3 (4 satellites), Inmarsat 4 (4 satellites) et Inmarsat 5 (3 satellites).

Isane B.

Grâce aux services à haute valeur ajoutée

Algérie Télécom Satellite double son chiffre d'affaires

■ L'opérateur public Algérie Télécom Satellite (ATS) a adopté une nouvelle stratégie basée sur le développement de services à haute valeur ajoutée et la maîtrise de l'outil technologique ayant permis de doubler son chiffre d'affaires avec plus de 6 milliards de DA et réaliser un bénéfice «record» de plus d'un milliard de DA, a annoncé à Alger son P-DG, Mohamed Anouar Benabdellouahad.

Par Assia D.

«Les résultats enregistrés pour l'exercice 2017 traduisent un chiffre d'affaires de 6,007 milliards de DA, contre 3,378 milliards de DA en 2016, soit quasiment le double», a précisé M. Benabdellouahad dans un entretien à l'APS consacré au bilan réalisé par l'entreprise. Considérant ce chiffre d'affaires comme étant «le meilleur exercice commercial réalisé par ATS depuis sa création en 2006», il a indiqué que son entreprise, spécialisée dans le secteur des télécommunications spatiales, compte dépasser les 7 milliards de DA de chiffre d'affaires en 2018. Le P-DG d'ATS s'est dit satisfait de la «performance exceptionnelle réalisée par son entreprise en 2017 avec un bénéfice net de plus d'un milliard de DA». «L'entreprise a enregistré un résultat net des activités ordinaires de 1,002 milliard de DA durant l'année 2017, contre seulement 10,523 millions de DA en 2016, soit une progression avoisinant les 9,500%», a-t-il détaillé. M. Benabdellouahad a expliqué ces résultats par la mise en œuvre, en 2017, d'une nouvelle stratégie ciblant le secteur privé, ayant permis à ATS d'enregistrer «une croissance appréciable et des chiffres records, comparativement aux années précédentes». ATS, qui offre ses services essentiellement aux entreprises et institu-

tions publiques, a décidé en 2017 de cibler le secteur économique privé notamment les multinationales, réussissant ainsi à enregistrer de nouveaux clients. Cette démarche a permis d'augmenter à 85% sa part de marché en 2017, contre environ 70% en 2016. Il est à relever que le marché algérien des télécommunications spatiales compte, en plus d'ATS, plusieurs autres entreprises dont 2 activant en VSAT (Very Small Aperture Terminal, qui est un système de communication fournissant notamment de l'internet et de la visioconférence) et 63 autres activant dans le domaine de la gestion des flottes (qui proposent diverses solutions de géolocalisation de véhicule).

Services à valeur ajoutée de la haute technologie

Les résultats obtenus par ATS sont le fait notamment «des services à valeur ajoutée de haute technologie» sur lesquels l'entreprise a décidé de concentrer pleinement son activité. Il s'agit de la «maîtrise» de la technologie VSAT (qui constitue le cœur de métier de l'entreprise et son domaine de compétence) ayant permis d'utiliser moins de capacité spatiale pour produire le même service, «ce qui a considérablement diminué les opérations inhérentes au transfert de devises», a-t-il expliqué.



PHOTO: R.

offrant des systèmes de télécommunications par satellite, qui assurent une connectivité voix et data, permettant ainsi aux utilisateurs d'avoir accès à des informations de navigation, des données météorologiques ou des images satellites, d'indiquer leur position ou de rester en contact avec leur siège ou bureau. M. Benabdellouahad a annoncé que son entreprise compte, également, pénétrer, en 2018, le marché des télécommunications aéronautiques, ajoutant que le dossier est «en cours de maturation». Le P-DG d'ATS a indiqué, en outre, que l'augmentation du chiffre d'affaires s'explique aussi par le fait que son entreprise a procédé, durant l'année 2017, au «recouvrement de ses créances impayées auprès de ses clients» et grâce à un plan de redéploiement de ses ressources humaines visant à créer notamment les conditions de travail les «plus favorables pour un rendement optimal» du personnel qui compte 395 employés. «Nous avons travaillé sur la maîtrise des charges fixes supportées par l'entreprise à l'instar de la masse salariale, sur laquelle nous avons agi en l'abaissant de 30% en 2016 à 15% en 2017», a-t-il expliqué, ajoutant que cela s'est traduit sur le volet pratique par «une vision centralisée menant à une meilleure exploitation de nos ressources humaines».

A. D./APS

Après 4 séances négatives La Bourse de Tokyo débute sur un net rebond

LA BOURSE de Tokyo a débuté hier en nette hausse après quatre séances négatives, portée par le recul du yen et la nette progression de la Bourse de New York alors que s'apaisaient les craintes liées aux annonces protectionnistes de Donald Trump. L'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes, qui était tombé lundi au plus bas en près de cinq mois, gagnait à la première minute des échanges 1,65% (+348,11 points) à 21 390,20 points, et l'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau augmentait de 1,43% (+24,18 points) à 1 718,97 points. Sur le volet des changes, le dollar est repassé au-dessus de la barre des 106 yens : il valait 106,31 yens au moment de l'ouverture, contre 105,62 yens lundi à la clôture. L'euro s'appréciait aussi, à 131,13 yens, contre 130,10 yens. R. E.

Algérie-Danemark

Élargir le champ de coopération bilatérale dans le secteur industriel

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Youf, a reçu, à Alger, le ministre danois des Affaires étrangères, Anders Sameulsen, avec qui il a discuté de la coopération entre les deux pays, tout en appelant à l'élargir et la diversifier davantage, a indiqué le ministre dans un communiqué. Lors de cette entrevue, M. Youf a présenté au ministre danois qui était accompagné d'une délégation d'hommes d'affaires, les performances et les

potentialités de l'industrie algérienne, en citant notamment les domaines du textile, la sidérurgie, le ciment, la mécanique, le phosphate, ainsi que l'industrie pharmaceutique, a précisé la même source. A cette occasion, le ministre a appelé à élargir le champ de coopération bilatérale entre les entreprises algériennes et danoises, tout en exprimant la volonté de son secteur d'accompagner et aider de nouvelles entreprises danoises à s'installer

en Algérie. Pour sa part, M. Sameulsen s'est dit «heureux de coopérer avec un grand pays comme l'Algérie», tout en affirmant «la volonté de son pays de renforcer les relations et les partenariats économiques avec l'Algérie», note le communiqué. Les deux parties se sont dites optimistes quant à l'avenir des relations économiques entre l'Algérie et le Danemark. Dans une déclaration à la presse à l'issue de cette rencontre, M. Youf

a indiqué que le partenariat industriel entre les deux pays enregistrerait un développement positif tout en réitérant «la nécessité de diversifier cette coopération». De son côté, le ministre danois a affirmé que les discussions avec le ministre de l'Industrie et des Mines étaient «très riches et fructueuses», soulignant que sa visite en Algérie constitue un nouveau départ pour les relations économiques des deux pays, a conclu la même source. Younés F.

Prix

Le pétrole à la hausse en Asie

Les cours pétroliers étaient orientés à la hausse, hier en Asie, sous l'effet d'informations sur une baisse des réserves américaines de brut et d'un regain d'optimisme des marchés quant aux efforts internationaux pour soutenir les prix. Vers 05h00 GMT, le baril de light sweet crude (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en avril,

gagnait 13 cents à 62,70 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de Brent, référence européenne, pour livraison en mai, prenait 10 cents, à 65,64 dollars. Le fournisseur de données Genscape a fait état d'une baisse de 600 000 baril à Cushing (Oklahoma), où les réservoirs sont à leur plus bas niveau depuis 2014. Cette baisse

suggère une forte demande au sein de la première économie mondiale. «Les prix du brut ont grimpé de façon importante dans la nuit après les informations sur une baisse des réserves sur le site de Cushing», a déclaré Stephen Innes, analyste chez OANDA. Les cours ont également été encouragés par des commentaires des principaux

producteurs qui se rencontrent cette semaine à une conférence annuelle à Houston, selon les experts. Cette rencontre doit se pencher sur la situation de l'offre, surabondante du fait de la hausse de la production américaine de pétrole de schistes qui menace les efforts de l'Opep et de ses partenaires, dont la Russie, pour soutenir les prix. M. A./Agences

Tizi Ouzou

Le wali réunit des investisseurs avec les membres de son exécutif

■ Des investisseurs ont été réunis avant-hier par le wali de Tizi Ouzou en présence des membres de l'exécutif à l'effet de débattre des contraintes qui freinent le lancement de leurs projets.

Par Hamid Messir

Dans un communiqué rendu public par la cellule de communication de la wilaya, il est précisé que «dans le cadre du suivi des projets d'investissement agréés et les contraintes liées à leur lancement, le wali de Tizi Ouzou Mohamed Bouderbali a présidé une réunion de travail ce jour, le 5 mars 2018. Elle a regroupé les directeurs de l'exécutif de la wilaya en charge des dossiers et le délégué du Forum des chefs d'entreprise (FCE) de la wilaya, en présence des investisseurs dans les différentes branches d'activités économiques». Le but d'une telle rencontre est de débattre sur les problèmes et contraintes que rencontrent les investisseurs et

les solutions préconisées à court terme pour encourager les promoteurs de projets à concrétiser leurs objectifs», a précisé la même source. Les «difficultés liées à certaines zones d'activités notamment les oppositions de quelques citoyens qui empêchent les promoteurs à prendre possession de leur assiette» ont été abordées à l'occasion. Le wali a insisté «sur la nécessité de lever toutes les contraintes bureaucratiques qui entravent le processus d'investissement». Les investisseurs ont saisi l'occasion pour poser les problèmes «auxquels ils sont confrontés notamment la viabilisation de certaines zone d'activités nouvellement créées, la réduction des délais d'établissement de permis de construire et actes



de concession. Ce à quoi, les différents directeurs ont répondu, chacun en ce qui le concerne, en apportant les clarifications et

solutions réglementaires». Les directeurs ont été instruits par le wali afin d'«aplanir l'ensemble des difficultés rencontrées par

les investisseurs et d'accélérer la cadence dans le traitement des dossiers».

H.M.

Oran

Le premier salon national des sports et loisirs aura lieu en mai

LE PREMIER salon national des sports et des loisirs sera organisé à Oran du 2 au 5 mai prochain, a-t-on appris mardi des organisateurs. Ce salon, prévu au Centre des Conventions d'Oran, s'inscrit dans le cadre des préparatifs en vue de la tenue, dans la capitale de l'Ouest, des Jeux Méditerranéens de 2021, souligne l'agence «Myriade Communication» organisatrice de cette manifestation.

Le salon regroupera tous les acteurs intervenant dans le domaine des sports et des loisirs comme les institutions, les organismes, les clubs, les associations, les fédérations, les opérateurs économiques, les équipementiers, les médecins sportifs, les médias, les professionnels et amateurs, les dirigeants et encadreurs, les gestionnaires des lieux dédiés aux loisirs et au divertissement, précise-t-on de même source. Seront également conviés à ce rendez-vous, les porteurs des projets en rapport avec l'industrie des sports et loisirs, répondant ainsi aux besoins en exponentiel de la jeune population algérienne en matière de sport et de loisirs, détaillent encore les organisateurs. Aussi, et en plus des espaces réservés à l'exposition, cette manifestation offre également des espaces pour des démonstrations, des shows et des activités scientifiques, selon la même source.

T. G.

Tébessa / Commune de Hamamet

Mobilisation de 41 millions DA pour la concrétisation de divers projets

Un montant de 41 millions DA a été accordé à la commune de Hamamet (20 km à l'Est de Tébessa) pour la concrétisation de divers projets de développement, dans le cadre des plans communaux de développement (PCD), a indiqué lundi le président de l'Assemblée populaire communale, Hichem Djedwani.

Plusieurs projets seront réalisés dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que des projets d'assainissement et d'alimentation en eau potable (AEP), a expliqué à l'APS le même édile, précisant que ces projets ont été choisis et sélectionnés «par ordre de priorité» dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants de cette commune.

La cité «El-Amal» bénéficiera d'un projet de renouvellement des canalisations d'assai-

nissement, a fait savoir M. Djedwani, nécessitant la mobilisation de 15 millions DA, alors que la cité «Al-Bassatine» sera ciblée par un projet de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable, a-t-il ajouté, soulignant qu'un budget de 12 millions DA a été alloué pour la concrétisation de ce projet que la population attend depuis longtemps.

Pour sa part, le secteur de l'éducation bénéficiera de la réalisation de quatre nouvelles classes au niveau de l'école primaire «20-Août 1956» pour une enveloppe de l'ordre de 12,5 millions DA, a indiqué Hichem Djedwani, soulignant l'apport de ces futures réalisations dans l'amélioration des conditions de scolarisation des élèves de la région.

Par ailleurs, la commune entend offrir un nouveau fauteuil dentaire, estimé à 2 mil-

lions de dinars, pour renforcer le travail de l'unité de dépiége et de suivi (UDS) en milieu scolaire, a souligné son premier responsable.

En outre, les autorités de cette commune œuvrent à l'achèvement du chantier de 100 logements publics-locatifs (LPL) dont le taux de réalisation a dépassé 90%, a fait savoir la même source, indiquant que l'attribution de ces logements est programmée «avant la fin du premier semestre en cours».

Pour rappel, la commune de Hamamet avait bénéficié en 2017 d'une large opération de réhabilitation de certaines cités, avec une enveloppe financière qui a dépassé 90 millions DA, visant à améliorer les conditions de vie de ses citoyens, a indiqué M. Djedwani.

Daili H.

Zaâlane à Illizi

Tenir compte des spécificités des régions sahariennes dans l'entretien des routes

Le ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaâlane, a mis l'accent, lundi à In-Amenas (240 km nord d'Illizi), sur la nécessité de tenir en compte des spécificités naturelles des régions du Sud dans les opérations d'entretien des réseaux routiers et des infrastructures de base.

«Il appartient de prendre en considération la nature et les spécificités sahariennes des régions du Sud, totalement différentes de celles du Nord du pays, au vu de leurs étendues et de leurs conditions naturelles, dans les opérations d'entretien des réseaux routiers et des infrastructures», a indiqué le ministre, lors de l'inspection du projet de renforcement des infrastructures de l'aéroport de Zarzaitine d'In-Amenas.

Après s'être enquis des tra-

vaux de réalisation de la piste principale de l'aéroport précité, de 3 200 m de longueur sur 60 m de largeur, actuellement à 86% d'avancement, et de la réhabilitation de la piste secondaire, M. Zaâlane a fait savoir qu'il sera procédé, à l'avenir, au redéploiement de bureaux d'études en tenant compte de ces spécificités, en plus de la fixation d'atelier de laboratoires de contrôle, d'inspection et d'accompagnement des chantiers de projets.

S'agissant du développement des infrastructures aéroportuaires, le ministre a indiqué que les trois aéroports de la wilaya d'Illizi ont bénéficié d'opérations de réhabilitation et de réalisation de nouvelles pistes pour améliorer les prestations.

«La wilaya d'Illizi aux reliefs difficiles et au territoire étendu, a bénéficié, dans le cadre du pro-

gramme du président de la République Abdelaziz Bouteflika, d'une série de projets pour le désenclavement des populations de cette wilaya frontalière, au Sud du pays», a-t-il souligné.

Le ministre des Travaux publics et des Transports a fait part, dans le cadre du programme de renforcement du maillage routier pour la sécurisation de la bande frontalière, de la réalisation en cours de la route nationale RN-53 reliant sur 70 km la région frontalière de Debdeb (Illizi) à la daïra frontalière d'El-Borma (Ouargla).

Il a relevé, dans le même contexte, la prise en charge de certains tronçons routiers dégradés au niveau de la route reliant Djanet et Bordj El-Haouès, en plus de la prise en charge des doléances soulevées par les autorités locales. Abdelghani

Zaâlane, qui a inspecté au terme de sa visite de travail dans la wilaya d'Illizi, la gare routière (classe B) d'In-Amenas dont l'avancement des travaux avoisine les 95%, a convié les responsables du projet à accélérer sa réalisation pour le livrer dans deux mois au plus tard, et contribuer ainsi à l'amélioration des prestations de transport à la satisfaction des voyageurs.

Le ministre des Travaux publics et des Transports a révélé, par ailleurs, la signature prochaine par l'entreprise de transport urbain de conventions avec certaines communes pour prendre en charge le transport scolaire et contribuer à l'amélioration des conditions de scolarisation dans ces régions du Sud du pays.

Safy T.



Renégociation des accords UE-Maroc

«El-Ghad» appelle la Commission à arrêter «immédiatement» le processus de consultation

■ L'association sahraouie de défense des droits de l'homme «El-Ghad» a appelé la Commission européenne à arrêter «immédiatement» le processus de consultation mené dans le cadre des négociations avec le Maroc pour la conclusion d'un accord additionnel à l'accord d'association, dénonçant son «intention claire» de contourner l'arrêt de la Cour européenne de justice (CJUE) rendu en décembre 2016.

Par Sara H.

L'association sahraouie a lancé, dans un communiqué, «un appel à la Commission européenne pour qu'elle arrête immédiatement toute consultation avec des acteurs du territoire du Sahara occidental jusqu'à l'obtention de l'autorisation de procéder à des négociations avec le Maroc auprès de l'organe représentatif du peuple du Sahara occidental, le Front Polisario». Relevant le «manque de transparence» de la Commission lors du processus de consultation et de négociations, l'association El-Ghad a exprimé sa «profonde inquiétude» sur les raisons pour lesquelles l'exécutif européen a entamé un processus de consultation avec des groupes d'acteurs au Sahara occidental sans avoir préalablement obtenu le consentement du représentant du peuple de ce territoire, le Front Polisario. Cette association sahraouie qui affirme avoir été invitée à participer aux consultations menées par la Commission européenne, a estimé que ce processus «n'aurait jamais dû être initié», déplorant les manœuvres de l'exécutif européen à tenté de leur faire croire que le Front Polisario a accepté le processus de consultations. Réitérant son refus de prendre part au «processus de consultation» initié par la Commission qui «a clairement l'intention de contourner les arrêts de la Cjue en violation du droit international», l'association El-Ghad a soutenu qu'«aucune des organisations citées par la Commission au Parlement européen le 20 février 2018 pour participer au "processus de consultation" n'est représentative du peuple du Sahara occidental».

L'association El-Ghad a exprimé, à ce titre, sa «frustration» quant à la sélection des organisations qui «ne s'est pas faite par les représentants du territoire du Sahara occidental, mais par la Commission et Rabat». Selon cette association de défense des droits de l'homme, les parties invitées à participer aux consultations annoncées par la Commission européenne «sont toutes des organisations marocaines présélectionnées et représentent seulement l'intérêt des autorités et des entreprises marocaines dans les territoires occupés du Sahara occidental». «Ces organisations ne peuvent jamais accorder le consentement du peuple sahraoui», a-t-elle souligné. Le 21 décembre 2016, la Cjue a rendu un jugement établissant clairement que les

accords d'association et de libéralisation UE-Maroc ne s'appliquaient pas au territoire du Sahara occidental. Dans son arrêt, la Cjue soulignait que si l'accord devait s'y appliquer, il faudrait un consentement préalable du peuple sahraoui, c'est-à-dire du Front Polisario, reconnu par l'ONU comme le représentant du peuple du Sahara occidental depuis 1979. L'association s'est dite également «préoccupée» par la manipulation délibérée des expressions «peuple du Sahara occidental» et «population locale», deux «concepts fondamentalement différents». En effet, ces expressions offrent une marge de manœuvre à la Commission dans la mesure où le nombre de colons marocains présent dans les territoires occupés a, aujourd'hui, dépassé le nombre d'habitants sahraouis. L'approche de la Commission européenne est «profondément destructrice et intenante» et «contrevient directement au droit européen et international», a affirmé l'association El-Ghad, soulignant que cette approche tend également à «renforcer et financer l'occupation illégale du Sahara occidental par le Maroc et menace de saper les efforts de l'envoyé spécial des Nations unies au Sahara occidental». L'association sahraouie de défense des droits de l'homme a réaffirmé, à ce titre, la souveraineté permanente du peuple du Sahara occidental sur ses ressources naturelles, rappelant que «toute activité d'exploration ou d'exploitation des ressources naturelles du Sahara occidental, et tout accord commercial couvrant ce territoire doit obtenir le consentement du peuple sahraoui à travers son représentant légitime, le Front Polisario».

La délégation de l'UE à Rabat doit limiter ses actions au territoire internationalement reconnu du Maroc

La délégation de l'Union européenne (UE) à Rabat doit limiter ses actions, dans le cadre de l'accomplissement de son man-



dat, au territoire internationalement reconnu du Maroc et exclure le Sahara occidental, ont plaidé des eurodéputés. Dans une question écrite adressée à la Commission européenne, de nombreux députés européens dont Bodil Valero, Josep-Maria Terricabras, Neoklis Sylikiotis et Renata Briano ont appelé la chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, à «confirmer que le mandat géographique et les activités de la délégation de l'UE au Maroc et de son personnel soient strictement limités au territoire internationalement reconnu du Maroc, et excluent le territoire du Sahara occidental». Soulignant le statut «séparé» et «distinct» du Sahara occidental par rapport au Maroc tel que confirmé par la Cour européenne de justice (Cjue) dans son arrêt du 21 décembre 2016, les eurodéputés ont rappelé que le Commissaire européen à l'énergie et à l'action pour le climat, Miguel Arias Canet avait déclaré que la Commission «tiendra dûment compte du statut séparé et distinct du territoire du Sahara occidental au regard du droit international». De nombreux autres eurodéputés dont Javier Couso Permy, Brando Benifei,

Eleonora Evi, Fabio Massimo Castaldo et Isabella Adinolfi ont interpellé la Commission sur la visite organisée par la direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (DG SANCO) dans les territoires occupés du Sahara occidental. Une visite destinée à mettre à jour la liste des entreprises autorisées à exporter leurs produits vers l'UE, alors que la Cjue a stipulé qu'aucun accord commercial avec le Maroc ne peut être appliqué au Sahara occidental. La mission de la DG SANCO s'était rendue le 7 décembre dernier dans plusieurs bureaux vétérinaires «dans le but de vérifier les systèmes de contrôle sanitaire existants en vue de mettre à jour la liste des entreprises autorisées à exporter leurs produits vers l'UE», a écrit la Commission en réponse à une organisation sahraouie qui demandait à rencontrer la délégation. Les députés européens ont exigé, à ce titre, de la Commission de fournir une liste des établissements qu'elle a visités au cours de cette mission, et de préciser si des membres du personnel de la délégation de l'UE au Maroc ont participé à cette mission. L'arrêt de la Cjue de décembre 2016

exclue définitivement le territoire du Sahara occidental du champ d'application des accords d'association et de libéralisation conclus entre l'UE et le Maroc, et reconnaît «sans aucune ambiguïté» au peuple sahraoui le droit à l'autodétermination et à la souveraineté permanente sur ses ressources naturelles comme énoncé par la Charte des Nations unies. Dans son arrêt, la Cjue reconnaît également au peuple sahraoui le droit d'être reconnu comme un tiers susceptible d'être affecté par la mise en œuvre des accords UE-Maroc, qui doit ainsi donner son consentement quant à l'exploitation et à l'exportation de biens en provenance de son territoire. En février 2018, la Cour européenne de justice a conclu également que l'accord de pêche UE-Maroc n'est pas applicable au Sahara occidental et aux eaux y adjacentes. Selon la Cjue, l'inclusion du territoire du Sahara occidental dans le champ d'application de l'accord de pêche enfreindrait plusieurs règles de droit international général applicables dans les relations entre l'Union et le Royaume du Maroc, notamment le principe d'autodétermination.

S. H./APS

Tunisie / UGTT

Youssef Chahed assumera ses responsabilités s'il n'opère pas de remaniement ministériel

Le secrétaire général adjoint Sami Tahri a déclaré à une radio privée que l'UGTT tient absolument à effectuer une évaluation sérieuse du rendement du gouvernement. Il a ajouté que l'UGTT a, d'ores et déjà, sa propre évaluation du gouvernement, qu'il va

présenter au Chef du gouvernement, ainsi que la liste des ministres qu'il va devoir remplacer. Il a ajouté qu'en cas de refus d'effectuer un remaniement, Chahed devra assumer ses responsabilités par rapport aux crises qui sont en train de secouer plusieurs

départements dans le pays. Tahri a assuré que l'UGTT tient à la stabilité politique du pays, mais le remplacement de Chahed n'est pas exclu, mais qu'il est prématuré d'en parler en ce moment.

R. M.



Italie

La lutte est ouverte entre extrême droite et populistes

■ La lutte est engagée entre le Mouvement 5 étoiles (M5S, populiste) et la Ligue (extrême droite), devenus majoritaires depuis les législatives de dimanche en Italie et qui revendiquent chacun le pouvoir, tout en excluant une alliance «euroscéptique» entre eux.

Par Rosa C.

Aucun des trois blocs n'ayant obtenu une majorité absolue au Parlement, ce choc électoral pour l'Italie comme pour l'Europe ouvre une phase d'incertitude politique qui pourrait durer des mois dans la troisième économie de la zone euro. Il appartiendra au président italien, Sergio Mattarella, de trouver une issue. Mais ses consultations politiques officielles ne s'ouvriront qu'après l'élection des présidents des deux Chambres, en principe le 23 mars. Avec un vote marqué à la fois par le rejet des partis traditionnels, l'exaspération face au marasme économique et les tensions autour des migrants et de l'Union européenne, l'Italie s'inscrit dans la lignée du Brexit, de la victoire de Donald Trump aux Etats-Unis et de la poussée de l'extrême droite ailleurs en Europe. «Pour la première fois en Europe, les forces antisystème l'emportent», a résumé l'éditorialiste du quotidien «La Stampa».

Un vote anti-élite qui a éjecté quelques ténors dont la présidente de la Chambre des députés,

Laura Boldrini (gauche), le ministre de l'Intérieur Marco Minniti ou celle de la Défense Roberta Pinotti.

La coalition de droite est arrivée en tête avec 37% des voix, selon des résultats portant sur la quasi-totalité des bureaux de vote. Mais en son sein, c'est la Ligue, formation eurosceptique et anti-immigration de Matteo Salvini, proche du Front national (FN) français, qui a largement devancé le parti de Silvio Berlusconi (17,4% contre 14%) et revendique désormais la direction du gouvernement.

«L'engagement a été pris au sein de la coalition: qui l'emporte peut gouverner», a lancé M. Salvini, avant de se rendre dans l'après-midi chez le magnat des médias de 81 ans. La coalition «est le vainqueur politique de ces élections. Après cinq ans, elle représente la première force politique du pays» et doit pouvoir appliquer son programme, des baisses d'impôts à la lutte contre l'immigration, a ensuite fait valoir M. Berlusconi dans un communiqué. Mais le milliardaire ne s'est pas explicitement rangé derrière M. Salvini, appelant seulement à «renforcer la coalition qui devra

obtenir le mandat de gouverner l'Italie». Cette perspective est cependant mise à mal par la percée historique du Mouvement 5 Etoiles (M5S), qui devient le premier parti du pays avec un score de 32,6%, après une campagne dirigée contre la corruption et la «caste» politique italienne. «Nous avons la responsabilité de donner un gouvernement» à l'Italie, a assuré à la presse son chef de file, Luigi Di Maio, 31 ans. «Nous sommes une force politique qui représente toute la nation, du Val d'Aoste à la Sicile».

Alors que le M5S a toujours refusé toute alliance, il s'est dit prêt «à discuter avec toutes les forces politiques» sur les thèmes de son programme: pauvreté et gaspillage, immigration et sécurité, emploi et développement.

M. Salvini a lui aussi assuré qu'il parlerait «avec tout le monde» mais exclu toute «majorité étrange» avec le M5S. A l'étranger, Marine Le Pen, présidente du FN, a adressé ses «chaleureuses félicitations» à M. Salvini, tandis que le porte-drapeau du Brexit Nigel Farage a félicité ses «collègues» du M5S. Le président français Emmanuel Macron a pour sa part expliqué ce résultat par la «forte pression migratoire» pesant sur l'Italie, qui s'est sentie seule face aux près de 700 000 migrants débarqués depuis 2013. La chancelière alle-



mande Angela Merkel, elle-même fragilisée en partie par cette pression, a appelé à la formation rapide d'une équipe dirigeante «pour le bien de l'Italie mais aussi de notre Europe commune». A Bruxelles, la Commission européenne s'est dite «confiante» dans la possibilité de former un gouvernement stable. Mais la possibilité d'une éventuelle grande coalition à l'allemande, sur laquelle misaient

les responsables européens, s'éloigne avec la déroute du Parti démocrate (PD, centre gauche) de Matteo Renzi, qui recueille juste 18,7% des voix, très loin des 40% obtenus aux élections européennes de 2014. C'est d'ailleurs l'ensemble de la gauche qui boit la tasse: les frondeurs de Liberi e uguali (libres et égaux) sont à peine au-dessus de 3%.

R. C.

Points chauds

Corruption

Par Fouzia Mahmoudi

Israël a été touché ces dernières années par de nombreux scandales de corruption. Et si Benjamin Netanyahu a réussi à esquiver durant de nombreuses années la justice concernant ses propres turpitudes, il est aujourd'hui rattrapé par ses actions. En effet, le Premier ministre israélien a essuyé un nouveau coup dur, un proche ayant accepté de témoigner contre lui dans l'une des enquêtes de corruption présumée le concernant, ont rapporté les médias cette semaine. La révélation de l'accord entre Nir Hefetz, ancien porte-parole des Netanyahu, et les enquêteurs intervient quelques heures avant la rencontre prévue à Washington entre le Premier ministre israélien et le président américain Donald Trump. Nir Hefetz a signé avec les enquêteurs un accord lui conférant le statut dit de «témoin d'Etat», en échange de la mansuétude de la justice dans l'affaire dite Bezeq, du nom du plus important groupe israélien de télécommunications. La police cherche à savoir si les Netanyahu ont cherché à s'assurer une couverture propice de la part du site d'information Walla en contrepartie de faveurs gouvernementales qui pourraient avoir rapporté des centaines de millions de dollars à Bezeq, selon la presse. Walla est la propriété de Shaul Elovitch, principal actionnaire de Bezeq. Nir Hefetz est le troisième proche ou ancien proche de Benjamin Netanyahu à accepter de coopérer avec les enquêteurs dans au moins six enquêtes concernant directement ou indirectement le Premier ministre. «La course permanente aux témoins d'Etat (de la part des enquêteurs) constitue la meilleure preuve possible qu'il n'y a rien (dans le dossier) et qu'il n'y aura rien», a estimé un collaborateur de Benjamin Netanyahu. Reste que ce nouveau développement est non seulement évidemment négatif pour le chef du gouvernement israélien mais également pour ses plus proches alliés, comme Donald Trump, le président américain, qui n'a cessé ces derniers mois de vanter ses mérites et qui a pris un immense risque politique en accédant à la requête israélienne en reconnaissant Jérusalem comme capitale d'Israël. Et si les preuves sont assez solides, la justice israélienne ne devrait pas hésiter à s'attaquer au Premier ministre, comme elle l'avait fait pour son prédécesseur Ehud Olmert, qui, forcé de démissionner face aux preuves indéniables qui s'accumulent contre lui, a été jugé et condamné à la prison. F. M.

Jérusalem

Trump pourrait assister à l'inauguration de l'ambassade américaine

Le président des Etats-Unis Donald Trump a affirmé lundi qu'il pourrait assister à l'inauguration de l'ambassade américaine à Jérusalem en mai, insistant sur ses liens étroits avec le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, en grande difficulté dans son pays. Accueillant, tout sourire, M. Netanyahu et son épouse Sara à la Maison-Blanche, M. Trump a assuré que les relations entre les deux pays n'avaient «jamais été aussi bonnes» et affirmé qu'il croyait toujours à la paix au Proche-Orient, tout en restant très évasif sur les moyens d'y parvenir. Interrogé sur un éventuel déplacement à Jérusalem pour le transfert de l'ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem, prévu en mai pour coïncider avec le 70^e anniversaire de la création de l'Etat d'Israël, M. Trump a laissé la porte ouverte à une telle possibilité, qui constituerait un réel défi logistique et diplomatique. «Si je peux, j'irai», a-t-il affirmé, redisant sa «fierté» d'avoir décidé, en dépit de multiples mises en garde internationales, de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'Etat hébreu.

L'ambassadrice des Etats-Unis à l'ONU Nikki Haley a elle annoncé sa présence à l'inauguration, lors d'une intervention longuement acclamée devant l'American Israel Public Affairs Committee (Aipac), l'influent lobby américain pro-Israël. Elle a dénoncé le «harcèlement» dont fait l'objet selon elle Israël au sein des Nations unies, et promis d'y mettre fin. Des 193 pays composant l'Assemblée générale de l'ONU, 128 ont voté fin décembre une résolution condamnant la décision américaine, dont des alliés des Etats-Unis comme la France et le Royaume-Uni. Seuls sept petits pays, dont le Guatemala, qui vient d'annoncer le transfert de son ambassade en mai, se sont alignés avec Washington et Israël. Le président Trump n'a en revanche donné aucune indication sur la date à laquelle la Maison-Blanche présenterait son plan, objet d'intenses spéculations, pour mettre fin au conflit israélo-palestinien. «Nous y travaillons très dur, je pense que nous avons une très bonne chance», a-t-il dit, restant prudent sur le fond. «Je pense que les

Palestiniens veulent revenir à la table des négociations. S'ils ne le font pas, il n'y aura pas de paix, et c'est aussi une possibilité.» La décision sur l'ambassade et le gel du versement de dizaines de millions de dollars d'aide aux Palestiniens ont provoqué l'ire de ces derniers qui estiment que les Etats-Unis ne sont plus des médiateurs crédibles dans le conflit israélo-palestinien. L'exercice s'annonce de fait délicat. Acteur central de ce dossier, Jared Kushner, gendre et proche conseiller de M. Trump, est dans la tourmente. Il vient de se voir interdire l'accès aux informations les plus sensibles à la Maison-Blanche.

Benjamin Netanyahu est de son côté soumis aux pressions des durs de sa coalition pour accélérer la colonisation, voire annexer la Cisjordanie, un territoire palestinien occupé.

Quelques heures avant le début de la rencontre avec son «ami» américain, le leader israélien, par ailleurs confronté à un début de crise gouvernementale qui pourrait provoquer des élections anticipées, a dû encaisser un nouveau coup dur.



Théâtre

La ville des Issers se souvient de Abdelkader Alloula



■ La ville des Issers (est de Boumerdès) abritera samedi prochain de nombreuses activités en hommage au défunt dramaturge Abdelkader Alloula, a-t-on appris lundi du président de l'association culturelle «Cirta», organisatrice de la manifestation.

Par Adéla S.

Selon Mohamed Delsi, une journée d'étude sur le théâtre de Alloula, intitulée «El Guoual et l'acte théâtral chez Alloula», est notamment portée au programme de cette manifestation de deux jours, abritée par la maison de jeunes «Ali-Ben-Fettoum» des Issers.

L'animation de cette journée d'étude sera assurée par de nombreuses figures connues de

la scène théâtrale nationale ayant côtoyé Alloula de son vivant, à l'image d'Azri Ghouti, Fadhila Hachmaoui, Brahim Hachmaoui, Abdelkader Belkaid, Ahmed Ben Aissa et Omar Fetmouche.

Outre des communications et des conférences suivies de débats, dont l'animation sera assurée par des hommes de théâtre connus, une exposition de photos mettant en exergue l'œuvre de Alloula, réalisé par Ali Aissaoui, sont également programmés.

Cette manifestation, organisée pour la 2^e année consécutive par l'association «Cirta», a pour objectif principal de «*perpétuer le souvenir et l'œuvre de Abdelkader Alloula, tout en mettant en exergue la particularité de son expérience théâtrale au double plan national et arabe*», a souligné M. Delsi.

«*Animer la scène culturelle et théâtrale locale, et inciter les jeunes et les chercheurs à s'intéresser davantage au 4^e art, est l'autre objectif ciblé*», a-t-il ajouté.

A. S./APS

Mihoubi met en avant l'importance de la prochaine exposition

Les promesses du «Printemps des arts»

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a affirmé, lundi à Alger, que la manifestation «Printemps des arts», prévue du 5 au 12 mai et consacrée à la vente d'œuvres d'arts plastiques et des sculptures, se voulait «un important marché».

Intervenant lors d'une conférence de presse, le ministre a précisé que son secteur œuvrerait à «évaluer» cette manifestation qu'abritera le Palais de la culture Moufidi-Zakaria, en vue de l'améliorer à l'avenir et de l'étendre pour englober d'autres courants d'art, d'autant qu'elle pourra durer un mois ou plus.

Soulignant que cette manifestation verra la participation de près de 150 artistes algériens en présence d'entreprises publiques, M. Mihoubi a indiqué que les artistes résidents à l'étranger pouvaient aussi prendre part à cette manifestation.

Il a ajouté que près de 10 galeries d'art seront invitées à prendre part à cette manifestation à travers leurs artistes, outre la mise à contribution des directions de la culture des wilayas

dans l'opération de sélection des œuvres d'artistes de manière «transparente». Estimant que cette manifestation permettra au grand public de découvrir de nouveaux talents et d'autres figures connues, le premier responsable du secteur a relevé dans ce sens «l'absence de statistiques» sur le nombre des plasticiens en Algérie. Répondant à une question sur le

marché des enchères algérien d'œuvres d'art à l'instar d'autres pays, M. Mihoubi a indiqué qu'il n'existait actuellement aucun marché de ce genre. Par ailleurs, le ministre a démenti «l'absence de critique» d'arts plastiques et de sculptures en Algérie, imputant cela à l'absence de tribunes spécialisées à l'instar des revues et des lectures artistiques dans les médias et autres. Pour ce qui

est de la récupération des œuvres d'art de plasticiens algériens connus, M. Mihoubi a fait savoir que son secteur œuvrait avec des privés en vue de leur recensement et acquisition, ajoutant que le fonds du patrimoine au ministère était «prêt pour l'acquisition» de ces œuvres une fois présentées aux instances compétentes.

Assia B.

Hommage

André S. Labarthe, la passion du désordre

Critique, cinéaste, producteur, figure de la cinéphilie française, il est mort lundi 5 mars à Paris, à l'âge de 86 ans. André S. Labarthe, était né le 18 décembre 1931, à Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques). Seuls les grands anciens peuvent aujourd'hui imaginer l'ancien élève des jésuites de Sarlat autrement que sous les atours qui identifiaient

au premier coup d'œil l'homme mûr, puis l'homme vieillissant, dans le milieu. Borsalino crânement perché, œil pétillant de malice, sève de la vie coulant à flots, sourire tordu sur la Gitanes mais qui brûlait en permanence entre ses lèvres. Une image éternellement printanière, un peu sulfureuse, qu'on gardera de ce cinéophile hétérodoxe, qui avait lu Sigmund Freud et André Breton avant André Bazin, et qui savait par cœur ce qu'était une image poétique avant de la chercher

furieusement dans les films. Amoureux fou de la littérature, inventeur de la critique filmique, scénariste de film pornographique, ordonnateur érotique de l'art et du hasard, il fut un ferme soutien de Michelangelo Antonioni et de Luis Buñuel au sein de la rédaction des *Cahiers du cinéma*, la première grande maison qui abrite sa signature. C'est en effet dans les années 1950 qu'André S. Labarthe commence sa carrière de critique cinématographique, rapidement

invité par André Bazin, figure tutélaire de la future nouvelle vague, à rejoindre la revue en 1956. Il y mène sa barque, déjà, en solitaire et en esprit ouvert, curieux de tout, y défendant notamment, contre l'avis d'autres rédacteurs, Antonioni, Buñuel, Charles Laughton ou John Cassavetes. Il participe en 1963 à la prise de pouvoir du camp moderniste au sein de la rédaction, qui voit Jacques Rivette évincer Eric Rohmer de la rédaction en chef.

Racim C.

Musiques du monde

Nikolay Oorzhak, chaman et chanteur

Venu de la République de Touva, le spécialiste du khöömii se produit samedi 10 mars à Paris. Paris grelotte quand Nikolay Oorzhak y débarque. Il s'amuse d'entendre dire qu'il fait ici des températures de Sibérie. Chez lui, à Touva, une République de la Fédération russe, au sud de la Sibérie, le thermomètre est descendu en dessous de -50 °C cet hiver, dit-il. Pour la deuxième année consécutive, il fait une tournée en France pour chanter et ani-

mer des stages de khöömii (chant diphonique) et de chamanisme. Il se produira à Paris samedi 10 mars au Pan Piper, dans le 11^e arrondissement. Ce concert de chant diphonique, auquel participeront également deux autres musiciens, Igor Koshkendey (voix, vièle Iguy) et Alexandre Kouzmitchev (tambour), sera précédé en fin d'après-midi de la projection du documentaire «L'Ecole nomade», réalisé par Michel Debats, suivie d'une conférence sur les

peuples autochtones de Sibérie, présentée par Anne Victoire Charrin et Henri Lecomte. Il soigne, selon lui, «les âmes malades» grâce au khöömii, qui, «au-delà du chant, est le moyen de faire le lien avec les esprits». Connu depuis longtemps, Nikolay Oorzhak est chaman – le mot peut aussi s'écrire «chamane» ou «shaman(e)», un chaman globe-trotteur. Il raconte rester «au maximum un mois» chez lui, dans sa maison à Kyzyl, capitale de la République de

Touva. «Le reste du temps, je voyage». S'il soigne, selon lui, «les âmes malades» grâce au khöömii, qui, «au-delà du chant, est le moyen de faire le lien avec les esprits», il souhaite aller «partout où les gens veulent apprendre à chanter, découvrir leur voie naturelle, améliorer leur état d'âme, s'éclaircir l'esprit». Chaman notoire de Touva, qui y a organisé en 2014 un conclave réunissant treize de ses collègues venus de plusieurs régions du monde (une autre

convention est prévue du 25 au 30 juin), Nikolay Oorzhak fait donc œuvre de pédagogie du «mieux-vivre».

L. M.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Salle El-Mouggag (Alger)

Samedi 10 mars à 19h30 :

Concert de Marc Lavoine.

L'entrée est sur réservation (2 places maximum) à l'adresse : chansonfrancaisemarclavoine2018.alger@if-algerie.com



Basket-ball / Classement FIBA L'EN se classe 87^e

L'ALGÉRIE, avec 39 points, a gagné une place au classement mondial de la Fédération internationale de basket-ball (FIBA) messieurs, publié lundi, et se retrouve au 87^e rang, loin derrière le trio de tête toujours dominé par les Etats-Unis (735 pts), devant l'Espagne (704,7) et la France (644 pts). Privé de matchs de qualification de Coupe du Monde 2019 prévue en Chine, après avoir raté l'AfroBasket-2017, le Cinq algérien occupe la 14^e place au niveau continental, alors que le Nigeria, est toujours la meilleure équipe africaine (32^e rang mondial, 228,8 pts), juste devant le Sénégal 35^e (203 pts) et l'Angola 37^e (197,4 pts) et l'Egypte 50^e (135,1 pts). La Tunisie, championne d'Afrique en titre, recule de six places et se retrouve à la 52^e position (127,1 pts). Dans le haut du classement, outre la France qui chipe la 3^e place à la Serbie, l'Argentine (5^e) gagne une place aux dépens de la Lituanie (6^e), alors que la Grèce (9e) fait son entrée dans le Top

10. Ce nouveau classement intervient après les matchs de qualification au Mondial-2019 disputés fin février. Il prend en compte tous les matchs, des pré-éliminatoires régionaux jusqu'à la finale de la Coupe du Monde FIBA et inclut le tournoi olympique ainsi que les Coupes continentales. Le système précédant n'était basé que sur les compétitions et ne prenait en considération que les classements finaux des tournois. Ce nouveau classement donne également plus de valeur aux victoires à l'extérieur et il récompense plus les équipes qui battent des adversaires mieux classés qu'elles. Pour le moment, ce nouveau FIBA World Ranking Men, s'applique seulement aux équipes nationales masculines seniors et leurs compétitions. La FIBA souhaite appliquer dans le futur un classement similaire pour les équipes nationales féminines seniors et les équipes nationales de jeunes (garçons et filles).

Athlétisme /Décathlon Bourrada rejoint l'ASV Villejuif

LE DÉCATHLONNIEN algérien, Larbi Bourrada, s'est engagé avec le club français l'ASV Villejuif, a annoncé lundi le club francilien d'athlétisme. «C'est avec un immense plaisir que je vous annonce l'arrivée d'une nouvelle recrue», écrit le club sur sa page Facebook avec un photo de Bourrada arborant le maillot de l'ASV Villejuif.

Bourrada (29 ans) est triple champion d'Afrique en titre du décathlon et détenteur du record d'Afrique avec 8521 pts. Lors des Jeux olympiques de Rio en 2016, il avait terminé à la 5^e place du concours. En revanche, il avait abandonné lors des mondiaux de Londres 2017.

Tennis/Championnat nord-africain par équipes (-12 ans) L'Algérie et l'Egypte haut la main

LES ÉQUIPES nationales garçons d'Algérie et d'Egypte ont battu, lundi, au court de tennis de Mansourah (Tlemcen), celles du Maroc et de Libye, pour le compte de la première journée du championnat nord-africain par équipes des moins de 12 ans. A l'issue de ces rencontres qui ont été, parfois, suspendues en raison du mauvais temps (vent violent et pluies),

l'Algérie, menée par son capitaine et entraîneur national Mokhtar Messahel, l'a emporté sur le Maroc par le score de deux victoires à une (2/1). Pour leur part, les Egyptiens ont battu leurs homologues libyens sur un score sans appel de trois à zéro (3/0), à l'issue des deux matchs en simple et un en double.

Coupe d'Algérie (1/4 de finale) JS Kabylie-USM Blida La JSK choisira entre les stades du 5-Juillet, Constantine et Oran

La JS Kabylie est appelée à choisir entre les stades du 5-Juillet d'Alger, Chadid-Hamlaoui de Constantine et Ahmed-Zabana d'Oran pour accueillir l'USM Blida en quarts de finale de la Coupe d'Algérie de football, a-t-on appris auprès de la direction du club de Ligue 1 Mobilis.

«Nous allons prendre notre décision le plus tôt possible à propos du stade qui abritera le match de coupe face à Blida. Nous aurons à choisir entre celui du 5-Juillet, de Constantine ou d'Oran. Concernant la date de cette rencontre, nous avons exprimé notre souhait de jouer avant le 19 mars marquant le début du stage de l'équipe natio-

onale, d'autant que deux joueurs de la JSK sont convoqués, en l'occurrence Essaid Belkalem et Salim Boukhanouchouche», a affirmé Nassim Benabderrahmane, membre du Conseil d'administration de la JSK.

Initialement fixé au mardi 6 mars au stade du 5-Juillet d'Alger, ce dernier quart de finale a été reporté à une date ultérieure, selon un communiqué publié dimanche sur le site de la Fédération algérienne de football (FAF).

Cette rencontre a été délocalisée à la grande enceinte de la capitale, en raison de l'incapacité du stade du 1^{er}-Novembre de Tizi-Ouzou de contenir plus de 20 000 places, selon la norme

exigée par la commission d'organisation de la Coupe d'Algérie. La décision du report a été prise dimanche au terme d'une réunion entre le président de la FAF, Kheireddine Zetchi et celui de la JSK, Chérif Mellal. «Nous allons concerter tout le monde dans le choix du stade, y compris les supporters qui seront les premiers concernés, d'autant qu'ils auront à effectuer le déplacement quel que soit le lieu choisi», a conclu le responsable de la JSK.

Le petit poucet du CR Zaouia (Régionale 1/ Ligue de Blida), le MC Alger, et l'USM Bel-Abbès ont composé le week-end dernier leur billet pour les demi-finales de la compétition.

Ligue des champions d'Afrique

Mission difficile pour le MCA et l'ESS

■ Les deux représentants en Ligue des champions d'Afrique, le Mouloudia d'Alger et l'Entente de Sétif, seront en appel aujourd'hui avec leurs matchs aller respectivement face au aux Nigériens du MFM FC et aux Ghanéens du Dormaa Ahenkro.

Par Mahfoud M.

Ce sera un véritable test pour ces deux formations qui doivent se donner à fond pour tenter de revenir avec le meilleur résultat possible et prendre une option pour la manche retour. Les gars du Doyen savent ce qui les attend lors de cette empoignade, eux qui ne souhaitent pas voir le scénario du Congo se produire, après s'être quelque peu compliqués la tâche en se faisant battre au match aller. Le Mouloudia sera, quand même, dans une situation difficile, jouant sans deux de ses cadres, Nekache et Derradja, qui seront out pour cette rencontre après avoir souffert de blessures. Le coach français devra trouver des solutions pour les suppléer, car il souhaite revenir avec un résultat probant. Les Vert et Rouge joueront à fond pour tenter de déstabiliser les Nigériens même s'ils sont conscients du fait de la difficulté de la tâche. L'ES Sétif, un habitué de la C1 africaine, a conscience du fait que son opposition face aux Ghanéens ne sera pas une sinécure d'au-



Les Vert et Rouge décidés à revenir avec un bon résultat

tant plus que tout reste possible dans les stades africains où certains paramètres peuvent leur jouer un mauvais tour. Les pouillains de Benchikha ne veulent, en aucun cas, se rater lors de cette manche aller, surtout qu'il faut bien réussir cette manche avant d'envisager une rencontre retour au sommet pour confirmer. Les Sétifiens joueront au complet et le coach ne devrait pas trouver de peine à composer son groupe. Dans l'autre compétition, à savoir la Coupe de la Confédération africaine, l'USM Alger se doit d'être au top lors de cette rencontre aller, en donnant la réplique à la formation de la

RD Congo, AS Maniema Union. Les Rouge et Noir, exempts du premier tour, doivent entrer de plain pied dans cette confrontation et réussir un résultat probant pour ensuite être au top pour la manche retour et réussir à arracher le ticket de la qualification au prochain tour et à la phase des poules.

M. M.

Le programme :

Dormaa Ahenkro(Ghana)-ES Sétif (15h)
MFM FC-MC Alger (16h)
Coupe de la CAF:
AS Maniema Union (RDC)-USM Alger (14h)

JS Saoura

L'entraîneur démissionne

L'entraîneur Karim Khouda a démissionné de son poste à la barre technique de la JS Saoura, annonce lundi le club de Ligue 1 algérienne de football. Khouda, en poste depuis quelques semaines, a souligné, dans sa lettre de démission adressée à la direction du club, qu'il ne pouvait plus tra-

vailer «avec des joueurs qui ne respectaient pas (ses) consignes», rapporte la page facebook officielle de la JSS. Les «Canaris» du sud-ouest algérien se sont inclinés samedi passé sur le terrain de l'USM Bel-Abbès (2-1), dans le cadre des quarts de finale de la Coupe d'Algérie. Après avoir ter-

miné la phase aller du championnat à la 2^e place, la JSS a reculé à la 7^e position après 21 journées. Sous la houlette de Khouda, qui avait succédé à Fouad Bouali après la 18^e journée et la défaite sur le terrain de l'USM Blida (1-0), l'équipe a récolté 2 points en 3 matchs.

Schalke 04

Le coach Tedesco compte sur Bentaleb

L'entraîneur de Schalke 04, Domenico Tedesco, n'a pas tari d'éloges envers le milieu international algérien Nabil Bentaleb, auteur d'une belle prestation dimanche lors de la victoire décrochée à domicile face au Hertha Berlin (1-0), lors de la 25^e journée du championnat allemand. «Je suis content pour lui, il a passé une mauvaise période dernièrement après sa blessure surtout pour un joueur jeune comme lui. J'ai beaucoup aimé sa prestation, il a beaucoup couru dans un match qui était plein d'engagement physique, il était très bon dans l'ensemble du match», a-t-il déclaré à la presse locale. Titularisé lors de cette rencontre, l'ancien joueur de Tottenham (Angleterre), qui a retrouvé la compétition en jan-

vier après avoir souffert d'une blessure au pubis contractée le 28 octobre 2017, a confirmé son retour au premier plan, une semaine après avoir contribué à la victoire des siens à Leverkusen (2-0) en transformant un penalty. Le natif de Lille (France) a entamé la saison sur les chapeaux de roues en signant trois buts en championnat, avant d'être stoppé net par sa blessure contractée lors de la 10^e journée de la compétition face à Wolfsburg (1-1). A l'issue de cette victoire, le club de la Ruhr s'empare seul de la position de dauphin avec 43 points, loin derrière l'invincible Bayern Munich qui file droit vers le titre de Bundesliga avec 63 points, à neuf journées de l'épilogue.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejouralgerie.com>

Pour incident technique

Un avion d'Air Algérie à destination de Beyrouth rebrousse chemin

UN AVION d'Air Algérie, qui devait assurer mardi matin un vol Alger-Beyrouth, a fait demi-tour après une heure de vol en raison d'un incident technique, apprend-on auprès de la directrice de la communication de cette compagnie aérienne nationale, M^{me} Mounia Bertouche. «Air Algérie informe qu'un avion faisant la liaison Alger-Beyrouth (vol AH 4016) était obligé de revenir vers l'aéroport Houari-Boumediene après une heure de vol suite à un problème technique survenu pendant le vol», souligne la même source. Le commandant de bord «a préféré faire demi-tour pour des raisons de sécurité, et aussi pour faire réparer cet appareil à Alger et éviter les coûts excessifs à l'étranger», a-t-elle ajouté. La panne en question était un problème de pressurisation de l'appareil, explique-t-elle, en précisant qu'aucun réacteur n'a pris feu, comme relayé par des médias. Les 47 passagers ont été pris en charge, et un autre appareil a été programmé en remplacement. L. O.

Oum El Bouaghi

Deux personnes mortellement électrocutées dans une usine de briques

DEUX personnes ont été mortellement électrocutées dans une usine de fabrication de briques, située dans la commune d'Ain Beida, wilaya d'Oum El Bouaghi, a-t-on appris mardi, auprès de la Protection civile. Ces personnes ont été victimes d'une décharge électrique provenant d'une machine de cette usine, implantée dans la zone industrielle relevant de cette commune, a précisé la même

source. Les dépouilles des victimes, âgées de 55 et de 60 ans, ont été évacuées par les éléments de la Protection civile de l'unité secondaire d'Ain Beida, vers l'hôpital Salah-Zeghdani de la même localité, a-t-on ajouté. Une enquête a été ouverte par les services de sécurité territorialement compétents afin de déterminer les circonstances exactes de cet accident. L. M.

Béchar

Arrestation d'un faux-monnayeur

UN FAUSSAIRE en possession de 34 000 DA en dix sept faux billets de 2 000 DA et 1 350 euros également en faux billets de 100 et 50 euros, a été arrêté par les éléments de la police judiciaire (PJ), a-t-on appris mardi de la cellule de communication de la sûreté de wilaya de Béchar.

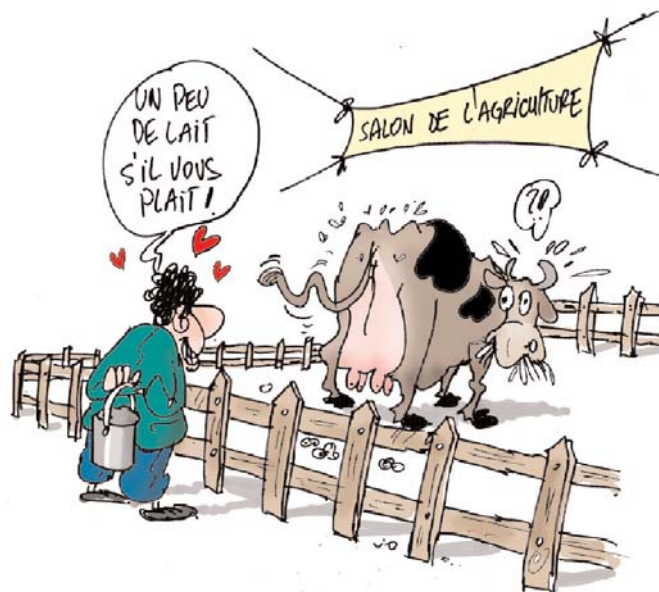
Agissant sur renseignements faisant état d'activités criminelles du mis en cause, et en étroite coordination avec le procureur de la République, il a été procédé à son identification et à la perquisition de son domicile, ainsi qu'à la saisie de ces faux billets, a-t-on précisé.

La perquisition du domicile de cet individu ordonnée par la justice a permis en plus de la découverte de ces faux billets, la saisie d'un PC portable, d'un téléphone mobile, d'une carte mémoire en plus de plusieurs produits chimiques utilisés dans l'opération de contrefaçon des billets, d'une valeur marchande de 1,8 millions DA, a-t-on fait avoir.

Le mis en cause a été présenté à la justice et placé en détention préventive pour falsification de billets de banque, conclut la source.

(APS)

Après 25 ans d'absence L'Algérie fait son retour au Salon de l'agriculture de Paris



Loupis

Djalou@hotmail.com

Disparu depuis samedi près de Tazmalt

Le petit Sofiane retrouvé sain et sauf

Disparu mystérieusement samedi après-midi vers 15h30 au lieu-dit Iharqan près du village Rodha, à quelques kilomètres de la ville de Tazmalt, le petit Sofiane Guenoune âgé de 10 ans qui n'a pas donné signe de vie depuis trois jours a été retrouvé hier en fin de matinée.

Par Hocine Cherfa

L'heureux dénouement a eu lieu après d'intenses recherches organisées par la population, sa famille et ses proches et aussi par le mouvement associatif de la région et les services de la Gendarmerie nationale et de la police, la Protection civile, qui n'ont pas cessé depuis de ratisser jour et nuit les lieux de sa disparition. Tout porte à croire que le petit n'a pas réussi à trouver le chemin alors qu'il quittait un chantier où travaillait son oncle pour rejoindre sa famille dans une oliveraie de la région. C'est en tous les cas l'explication donnée. Au vu du lieu isolé dans lequel l'enfant s'est retrouvé, il est possible qu'il n'a pas réussi à retrouver le chemin. Dans ce genre d'affaires la communication est très limitée sur les circonstances de sa dis-

parition pour laisser les services de sécurité mener leur enquête. Une enquête est menée par la Gendarmerie nationale pour faire la lumière sur cette affaire qui a tenu en haleine tout le monde. Hier, la gendarmerie a confirmé que l'enfant a bel et bien été retrouvé pour apaiser le climat de peur et d'inquiétude qui a pesé pendant trois jours sur la région et sur tout le pays puisque cette affaire a été largement répercutée sur les réseaux sociaux par la cellule de crise qui a lancé des avis de recherche repris et partagés par un bon nombre de personnes. Un tas de questions restent posées pour le moment, sur les circonstances de la disparition de l'enfant. S'est-il réellement égaré sur le chemin ou s'agit-il d'un enlèvement? Il est impossible d'avancer quoi que ce soit. Enfin, il a été récupéré sain et sauf endor-

mi dans un ravin au froid, fatigué selon un membre de la cellule de crise installée par l'APC de Tazmalt. Il a été ramené hier à sa famille et en bonne santé mais, psychologiquement choqué et physiquement fatigué. «Il n'a pas subi de sévices ou agression», selon Fateh Redjedel leader associatif à Tazmalt et l'un des initiateurs de l'opération citoyenne de recherche qui a fini par donner ses fruits. Et d'ajouter: «nous l'avons retrouvé endormi dans un ravin à Iharqan, à quelques encablures du lieu de sa disparition», nous dit-il. Ses parents, proches et les habitants de la région de Tazmalt et Béni M'likèche sont soulagés eux qui ont été suspendus pendant trois jours et trois nuits aux éventuelles nouvelles du petit.

H. C.

Coopération

Le ministre saoudien de l'Intérieur reçu par Ouyahia...

LE PREMIER ministre, Ahmed Ouyahia, a reçu mardi à Alger, l'Emir Abdelaziz Ben Saoud Ben Nayef Ben Abdelaziz Al-Saoud, ministre saoudien de l'Intérieur, en visite officielle en Algérie, indique un communiqué des services du Premier ministre.

L'audience s'est déroulée en présence du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh. Le ministre saoudien a été reçu lundi par président de la République, Abdelaziz Bouteflika, en présence du Premier ministre, Ahmed Ouyahia, du ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, du ministre

de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Noureddine Bedoui, et du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh. Les entretiens ont permis d'aborder les relations historiques privilégiées entre l'Algérie et l'Arabie saoudite et de souligner la nécessité de consolider et de développer les relations de coopération bilatérale dans tous les domaines.

... Et par Tayeb Louh

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh a reçu mardi l'Emir

Abdelaziz Ben Saoud Ben Nayef Ben Abdelaziz Al-Saoud, ministre saoudien de l'Intérieur, en visite officielle en Algérie. L'audience, élargie aux délégations des deux pays, a porté sur la coopération bilatérale dans les domaines judiciaire et juridique.

Le ministre saoudien de l'Intérieur avait effectué auparavant une visite au Centre national des systèmes informatiques à Alger, où il a pris connaissance du progrès enregistré en matière de modernisation de la justice, notamment le bracelet électronique entré en vigueur récemment en Algérie. Il a également reçu des expli-

cations sur l'empreinte digitale et son usage dans les documents relatifs à la justice.

A rappeler que le ministre saoudien a entamé dimanche une visite officielle de trois jours en Algérie à l'invitation du ministre l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Noureddine Bedoui et le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations historiques privilégiées entre les deux pays et du développement de la coopération bilatérale.

Slim O./APS